

**MOTION RELATIVE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET A L'URGENCE  
D'AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES PAR DES MOYENS  
SUPPLEMENTAIRES CONSEQUENTS**

**présentée par Maryse Dache**

**lors de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental le 27 mars 2019**

Considérant l'effroi, la profonde tristesse et le sentiment d'impuissance que nous ressentons tous, face au drame intrafamilial qui est survenu ce dimanche 24 mars 2019 à la Rivière-des-Galets ;

Considérant qu'il s'agit là d'une énième situation de détresse d'une maman en danger et prise en charge dans le cadre d'une procédure d'hébergement d'urgence ;

Considérant qu'aujourd'hui malgré les dispositifs existants, nous ne sommes plus en mesure de garantir la sécurité des victimes, malheureusement trop nombreuses ;

Considérant l'extrême nécessité face à ces situations de danger, le manque de moyens financiers et humains, pénalisent les associations dans leurs actions au quotidien pour prévenir, accompagner et identifier les personnes victimes de ces violences intrafamiliales ;

Considérant les difficultés des services de police ou de gendarmerie, à disposer en permanence d'un agent d'assistance sociale capable d'appréhender au mieux et avec expertise ces situations d'urgence, de détresse et de danger imminent ;

Considérant le rôle de chef de file du Département en matière d'actions sociales ;

Considérant le professionnalisme des travailleurs sociaux formés et travaillant au Conseil Départemental ;

Considérant la politique volontariste du Département en matière d'accompagnement des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes ;

L'ensemble des élus conseillers départementaux réunis en Assemblée Plénière demandent :

- La mise à disposition de travailleurs sociaux exclusivement dédiés à cette problématique pour des permanences plus régulières et nécessaires au sein des services de gendarmerie et de police, ainsi que des associations œuvrant dans le champ de l'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales,
- Le vote d'aides financières supplémentaires à destination des associations qui luttent contre les violences intrafamiliales par la prévention et l'accompagnement des difficultés des familles réunionnaises.

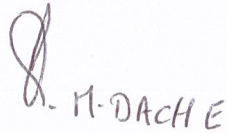
MOTION RELATIVE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET A L'URGENCE  
D'AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES PAR DES MOYENS  
SUPPLEMENTAIRES CONSEQUENTS

présentée par Maryse Dache

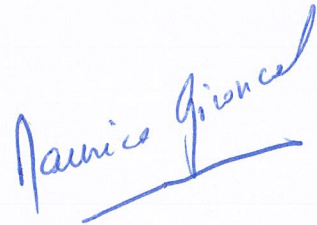
lors de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental le 27 mars 2019



Serge EGARA



M. DACHE



Marie Givoncel



G. Boulemer



Nicolas CANIGUY

